

ARRETE n° 2026_0165

Portant sur la nomination de la Responsable Adjoint de
branche ingénieur GI

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Matthieu GODICHAUD, enseignant - chercheur, est nommé Responsable Adjoint au sein du programme ingénieur Génie Industriel à compter du 26 mars 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 25 mars 2030.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité adjoint de branche ingénieurs » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 27 mars 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr